

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2454

présenté par

Mme Louwagie, M. Fabrice Brun, M. Kamardine, M. Bazin, M. Cinieri, Mme Bonnivard,
M. Bourgeaux, Mme Genevard, M. Rolland et M. Bony

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Sport	3 000 000	0	
Jeunesse et vie associative	0	0	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	3 000 000	
TOTAUX	3 000 000	3 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En France métropolitaine et outre-mer, les noyades sont un phénomène qui touche chaque année la population dont majoritairement les enfants.

Afin de prévenir contre les risques de noyade, il convient de développer l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge.

En ce sens, il convient de développer l'apprentissage de la natation auprès de nos concitoyens en augmentant les crédits dédis à la prévention par le sport.

Ainsi cet amendement propose d'abonder de 3 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 03 Prévention par le sport et protection des sportifs du programme 219 Sport ;

et de minorer du même montant l'action 01 Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 JOP 2024, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.